

Monsieur Le Maire constate oralement qu'il y a :

- 9 Présents : A. FAVRAUD Maire, E. BEAUBREUIL 1^{ère} Adjointe, G. BÂCLE, D. CHARPENTIER, S. DOUCEAU, S. DUBEST, S. GRANGER, B. LECOEUR et G. VERGNE.
- 2 Absentes excusées : V. CHABASSE et C. TABARINO.
- 1 Absent avec pouvoir : JP. BUCHET pouvoir à Sylvie DOUCEAU.

Secrétaire de la séance : Grégory VERGNE élu à l'unanimité.

Approbation du PV du Conseil Municipal du 11/09/2021 : approuvé à l'unanimité.

Les sujets à l'ordre du jour :

- Dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme – Saisine par Voie Electronique – Guichet Unique

→ Lecture et explications par l'Adjointe au Maire Eléonore BEAUBREUIL : à partir du 1^{er} janvier 2022, les administrés désirant déposer une demande d'urbanisme, pourront le faire par voie électronique en plus de la version papier toujours en vigueur. Afin que les demandes n'affluent pas par n'importe quel biais (mails, sms, facebook etc.) elle propose, sur conseil du service instructeur des autorisations des droit du sol, d'utiliser un guichet unique pour faciliter la réception et la bonne gestion des demandes. Le lien pour accéder à ce service de Saisine par Voie Electronique (SVE) sera diffusé sur les supports de communication de la commune de Saint Martin de Jussac.

Le conseil municipal APPROUVE ce projet de Saisine par Voie Electronique via une guichet unique.

VOTE = unanimité

- DM N°4/2021 – Budget principal

→ Le Maire expose les raisons de cette Décision Modificative :

- Il convient de prévoir la dépense d'un souffleur thermique pour le service technique pour une valeur de 260€ TTC, les crédits seront virés depuis le compte 21316
- Les crédits relatifs aux travaux de « création d'une écluse de ralentissement » pour un montant d'environ 25000€ TTC, doivent être inscrits au compte 2152 afin de compenser l'emprunt d'une somme égale (délibération N°38/2021 du 11/09/2021) versée au compte 1641
- Les crédits nécessaires au paiement du nouveau véhicule communal « Kangoo » (3300 €) doivent être transférés au compte 2182 depuis le compte 21316
- La recette d'investissement de 12566.50€ de subvention DETR ouverte à l'article 1341 doit être supprimée, en accord avec la délibération qui annule cette subvention N° 40/2021 du 11/09/2021.

Le conseil municipal APPROUVE cette Décision Modificative.

VOTE = unanimité

- Admissions en non-valeur

→ Lecture et explications par Le Maire : Monsieur Le Trésorier a effectué les opérations nécessaires visant à recouvrer des créances dans les délais réglementaires, or il est désormais certain que celles de la liste N°4646370533 ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement. Monsieur Le Maire précise que l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement est susceptible de reprendre s'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune". Il demande à l'assemblée de se prononcer sur une mise en non-valeur des sommes non recouvrées.

Le conseil municipal AUTORISE la mise en non-valeur les titres de recettes pour un montant de 0.92 € sur le Budget principal.

VOTE = unanimité

- Etude de rachat d'un crédit en cours

- Le Maire explique que la commune a contracté un emprunt de 175000€ sur 15ans en 2018 pour les travaux de réhabilitation de la grange communale. Il demande aux élus de l'autoriser à contacter des organismes bancaires afin d'étudier une baisse du taux ou un rachat du crédit pour alléger les finances communales, au vu de la baisse des taux en ce moment.
Le conseil municipal APPROUVE et AUTORISE le Maire à mener à bien ce dossier.

VOTE = unanimité

- Validation des conclusions du Comité Technique du 27/09/2021

- Lecture et explications par Madame Sylvie DOUCEAU qui rappelle que le conseil municipal a autorisé Le Maire à saisir le Comité Technique le 11 septembre dernier pour valider le taux de promotion pour l'avancement de grade dans la commune et pour supprimer/créer un poste au 1^{er} novembre.
Les avis prononcés par l'unanimité des membres présents des collèges ayant pris connaissance des projets lors du Comité Technique étant favorables, le Maire propose au conseil municipal d'intégrer ces 2 points.
Le conseil municipal VALIDE la mise en place du taux de promotion et la suppression/création d'un emploi.

VOTE = unanimité

- Demande de subvention CTD – aménagement de chemins ruraux

- Lecture et explications par Monsieur Gérard BÂCLE : il conviendrait d'aménager 3 chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune, le chemin blanc de la Brégère, un chemin à Chanliat et le chemin de Chantebœuf. Les travaux d'aménagement et de renforcement se monteraient à 7417.24€ HT (soit 8900.69€ TTC). Comme la commune a la possibilité de demander une aide au Conseil Départemental par le biais des CTD (Contrats Territoriaux du Département), il propose de demander le taux de subvention maximum, soit 50% (du HT).
Le conseil municipal SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD pour le taux maximum de 50%.

VOTE = unanimité

- Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

- Lecture et explications par Le Maire : la loi NOTRÉ de 2015 permet de dissoudre les CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants. Cela permettrait de simplifier la comptabilité et de supprimer les obligations annuelles inutiles conduisant à de lourdes charges de confection des budgets et des comptes administratifs et de gestion pour des opérations peu nombreuses. Le Maire rappelle que cette mesure de simplification ne remet pas en cause la poursuite des activités sociales de la commune, seules les modalités de comptabilisation évoluent et les compétences sociales seraient directement exercées par la commune dans son propre budget.
Le conseil municipal DECIDE la dissolution du CCAS et la reprise des attributions qui lui étaient dévolues par le budget communal principal.

VOTE = unanimité

- Cimetière communal : tarifs et durées des concessions

- Lecture et explications par Monsieur Didier CHARPENTIER : un agent administratif est actuellement en train de travailler à la remise en ordre des archives et documents concernant le cimetière communal, un plan détaillé est en cours d'établissement avec son aide. Il explique que Monsieur Le Maire souhaiterait pouvoir proposer une gamme plus vaste de durée des concessions et ainsi permettre un choix dans les tarifs.
Le conseil municipal APPROUVE cette volonté et VALIDE les durées et tarifs suivants :

	DUREE	TARIF
Concession	30 ans	40€/m ²
	50 ans	50€/m ²
	Perpétuelle	60€/m ²
Case de Columbarium	15 ans	150€
	30 ans	300€
	50 ans	500€

VOTE = unanimité

- Colis des aînés 2021

→ Lecture et explications par Madame Bethy LECOEUR : chaque année, la commune de Saint Martin de Jussac offre un panier garni aux aînés de la commune, personnes ayant atteint 65ans dans l'année en cours. Elle propose aux membres du conseil municipal de les faire confectionner par l'établissement « La Petite Occitanie » à Saint-Junien comme les années passées pour un montant de 23.85€ chacun. Elle en décrit le contenu.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer quant à la validation de ce choix, du fournisseur et du tarif proposé. Le conseil municipal VALIDE la proposition faite, le tarif et le fournisseur et AUTORISE Le Maire à lancer la commande pour 122 colis.

VOTE = unanimité

- Questions diverses – Néant

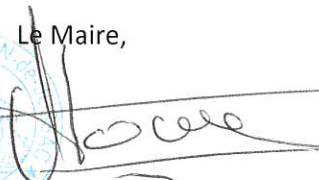
- Informations proposées par Le Maire :

- Monsieur Le Maire résume le dernier Conseil d'Ecole du 21/10/2021 et propose le Compte-Rendu à la lecture.
- La commune a reçu notification de l'attribution des taxes pour mutations à titre onéreux, le montant de la recette s'élève pour l'année 2021 à 15764€.
- Les travaux pour l'écluse de ralentissement sur la RD58 en longeant l'école communale vont commencer début décembre pour une durée estimée à une dizaine de jours.

- Informations proposées par les membres du conseil municipal :

- Didier CHARPENTIER fait état des divers travaux effectués en régie (fabrication et mise en place d'un abribus sur la place de l'église, installation de luminaires extérieurs avec détecteurs de mouvement autour de la mairie, installation de la lumière dans la trémie, réfection de la peinture dans l'ancienne classe de l'école, remise en état des dauphins et gouttières à l'école, installation d'un défibrillateur automatique au niveau des locaux des associations)

Séance levée à 20h16.

Le Maire,

Alain FAVRAUD